



LES JOURNÉES COFREND

LES END ► VOIR ET PRÉVOIR

► DU 19 AU 21 MAI ◆ 2026 ◆ LYON

LE PLUS GRAND ÉVÈNEMENT INTERNATIONAL EN FRANCE DÉDIÉ
AUX CND & END - 3 JOURS DE CONFÉRENCES ET D'EXPOSITION

**DOSSIER DE RÉSERVATION
SPONSORING & EXPOSITION**



Avec le soutien de :



www.cofrend2026.com

Contact : pole.communication@cofrend.com

LES JOURNÉES COFREND

▶ **DU 19 AU 21 MAI 2026** LYON

LE PLUS GRAND ÉVÈNEMENT INTERNATIONAL EN FRANCE DÉDIÉ AUX END, DU 19 AU 21 MAI 2026

Les Journées COFREND 2026, qui se tiendront au Centre de congrès de Lyon du 19 au 21 mai 2026, promettent d'être un moment privilégié qui permettra aux professionnels des essais et contrôles non destructifs de découvrir les dernières innovations technologiques et industrielles.

Organisées tous les 3 ans, les journées COFREND sont le **Rendez-vous de toute la filière** ; industriels, grands donneurs d'ordres, PME et TPE impliqués dans les **Essais Non Destructifs (END)** et dont le champ d'application couvre l'ensemble des secteurs industriels et de pointe technologique : l'aéronautique, le ferroviaire, le génie civil, le nucléaire, la pétrochimie, la sidérurgie.



LES JOURNÉES COFREND

LES END ▶ **VOIR ET PRÉVOIR**

Sous la thématique, les END, Voir et Prévoir, la 11ème édition des Journées COFREND, rassemblera du 19 au 21 mai 2026, au Centre de Congrès de Lyon, l'ensemble de la filière professionnelle des END, pour :

- ➔ faire le point sur les évolutions technologiques et présenter les nouvelles possibilités et applications des diverses techniques END dans les secteurs industriels, par le biais de conférences techniques et d'une exposition,
- ➔ réfléchir aux nouveaux enjeux industriels des END face aux impératifs en terme de compétences, d'emploi et de valorisation du métier de contrôleur, à travers des tables rondes spécialisées et une journée « Open Days » dédiée aux métiers et la filière formation.



BIENVENUE A LYON DU 19 AU 21 MAI 2026



Lyon, magnifique ville historique de 2 000 ans de patrimoine classé à l'UNESCO, est connue comme la capitale mondiale de la gastronomie mais aussi pour son excellence scientifique et technologique.

UNE RÉGION INDUSTRIELLE RICHE EN TALENTS

- 1ère Région industrielle de France avec plus de 505 000 emplois industriels
- 1ère agglomération industrielle de France avec 78 000 emplois
- 31 000 en métallurgie, machines, équipements, pétrochimie, énergie, composites, ...

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, DES COMPÉTENCES DE HAUT NIVEAU.

- 550 laboratoires de recherche publics et privés et 13 300 chercheurs dont 1800 internationaux.
- Plus de 30 de pôles de compétitivité et clusters innovent dans les domaines d'excellence de la région

2ÈME RÉGION FRANÇAISE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- 380 000 étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes
- 25 600 élèves ingénieurs (15% du total national)
- 8 universités, 50 grandes écoles, 15% des étudiants d'IUT de France

UN CADRE EXCEPTIONNEL, ACCESSIBLE ET NATUREL QUI BÉNÉFICIE D'UN HÉRITAGE CULTUREL & GASTRONOMIQUE RICHE.

BIENVENUE AU CENTRE DE CONGRÈS DE LYON

Une architecture audacieuse au cœur de la Cité internationale conçue par Renzo Piano, des équipements de pointe dans un environnement exceptionnel, entre le Parc de la Tête d'Or et le Rhône.

Sur près de 5 000 m² seront rassemblés les exposants, mais aussi des espaces pour les sessions posters Doctorants, les présentations et démonstrations commerciales, sans oublier les buffets-restauration, pour plus de convivialité.

Le Centre de Congrès, équipé d'auditoriums et de grandes salles de conférence, offre toutes les meilleures conditions aux congressistes pour profiter pleinement des conférences scientifiques et techniques qui se dérouleront sur 3 jours.



- Facilement accessible, par tous les moyens de transport.
- Une hôtellerie de proximité : 500 chambres sur site et 1000 chambres accessibles à pied (à moins de 10 minutes)
- 3 500 places de parking

▶ **DU 19 AU 21 MAI 2026** LYON

PRÉ-PROGRAMME

3 JOURS DE CONFÉRENCES ET D'EXPOSITION

Plus de 90 exposants répartis sur 5 000 m² pour offrir un aperçu des dernières innovations technologiques
160 conférences sur des sujets à forts enjeux

DATES	MATINÉE	APRÈS-MIDI	SOIRÉE
18/5	Journée de Montage	Journée de Montage & AG COFREND	Soirée AG COFREND
19/5	Plénière d'ouverture et Exposition	Conférences scientifiques et Exposition Table ronde Certification	
20/5	Conférences scientifiques et Exposition Journée Portes Ouvertes	Conférences scientifiques et Exposition Journée Portes Ouvertes	Dîner de Gala à l'Abbaye de Collonges, Paul Bocuse
21/5	Conférences scientifiques et Exposition	Conférences scientifiques et Exposition Démontage en fin d'après-midi	
22/5	Visites industrielles		

UN PUBLIC CIBLÉ DE PRESCRIPTEURS ET UTILISATEURS :

✓ TOUTES LES INDUSTRIES

AÉRONAUTIQUE,
AUTOMOBILE,
FERROVIAIRE, GÉNIE CIVIL,
GAZ, MARINE, NUCLÉAIRE,
PÉTROCHIMIE,
SIDÉRURGIE

✓ DES PAYS À FORT POTENTIAL POUR OFFRIR DES OPPORTUNITÉS À L'EXPORT

BELGIQUE - CANADA -
ALLEMAGNE - INDE -
CORÉE DU SUD - AFRIQUE DU
NORD - ESPAGNE - SUÈDE - SUISSE
- ÉTATS-UNIS

✓ TOUTES LES TAILLES D'ENTREPRISES

GRANDS DONNEURS D'ORDRES -
PME - PMI -
TPE - START UP

✓ UN PROFIL LARGE DE VISITEURS

INDUSTRIELS, CONSTRUCTEURS ET DISTRIBUTEURS DE MATÉRIELS, PRESTATAIRES DE SERVICES, ORGANISMES DE FORMATION, LABORATOIRES, CENTRES DE RECHERCHE, UNIVERSITÉS ET AUTRES PARTENAIRES (ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ...)

SPONSORS

JOURNÉES COFREND 2026

Devenez Sponsor des Journées COFREND 2026!

→ 7 000 € HT

Profitez du Congrès COFREND pour assurer une visibilité maximale à votre entreprise auprès de plus de 3 000 professionnels de la filière des Essais et Contrôles Non Destructifs, français et internationaux.



Notre offre est un véritable partenariat qui garantira à votre société une participation hautement remarquée. Elle inclue :

Votre logo sur tous les supports de communication :

- Site internet, flyers de communication, appels à communications, programmes, badges, invitations,...
- Annonces dans la presse (magazine CEM, END info,...),
- Signalétique pendant le Congrès (Kakemonos dans les espaces conférences et exposition, enseigne à l'entrée, panneaux d'affichage et d'information, plan de l'Exposition, badges,...)

- Catalogue du Salon
- 1 table de 10 places réservée et identifiée au dîner de Gala

- Votre logo et 1 page de pub dans le catalogue des abstracts et sur l'Appli Mobile du Congrès
- 2 pass Formule tout inclus (incluant le dîner de Gala)
- Présentation de votre logo lors de la plénière d'ouverture



SPONSOR & EXPOSANT !

→ Remise de 5% sur les tarifs exposition, présentés, ci-après.



EXPOSITION

Saisissez pendant 3 jours, les opportunités du marché auprès de 90 exposants et près de 3 000 visiteurs;

1 - STANDS EQUIPÉS

1er Module «Prêt à exposer» de base de 9m²

Une surface d'exposition clé en main de 9m², comprenant, 1 structure de 9 m² (3/3) en profilé aluminium, panneaux (Hauteur 2.40 m), moquette, enseigne, branchement électrique 3kW-16A, une barre LED, 1 table, 2 chaises, 1 corbeille,

(Les couleurs du mobilier ne sont pas contractuelles mais à titre indicatif)



Modules supplémentaires par 9 m² «Pré-équipé»

intégrant le complément par 9 m² des structures et cloisons de stands et de la moquette uniquement.

Tous mobiliers additionnels, technique et autres décorations pour votre stand seront à commander sur la plateforme des exposants prévues à cet effet.



Ou 2 - SURFACES NUES (18 m² minimum)

Surfaces nues de 18 m² minimum à aménager avec votre standiste ou celui proposé par le Centre de Congrès de Lyon.



TARIFS MODULES	ADHÉRENT*	NON ADHÉRENT
1er Module de base de 9 m ² OBLIGATOIRE, équipé ou nu. <i>Sont inclus la publication au catalogue du Congrès et les frais de gestion</i>	3 025 € HT	4500 € HT
MODULES SUPPLÉMENTAIRES PAR 9 m² au choix		
Pré-équipé	2400 € HT	3650 € HT
Surface nue	1 900 € HT	2900 € HT

* sous réserve d'être adhérent en 2025 et 2026 et à jour des cotisations

Est compris dans l'offre Exposants :

Inscription de votre entreprise dans le catalogue du salon et frais de dossier inclus.

1 pass congressiste forfait 3 jours par module de 9 m², donnant droit à :

- L'accès à l'exposition et aux conférences
- Les pauses et déjeuners pendant toute la durée de la manifestation
- Le Dîner de Gala



**OFFRES
COMPLÉMENTAIRES
DE
COMMUNICATION**

JOURNÉES COFREND 2026

Profitez de nos offres de communication, pour rendre visible votre entreprise

VOTRE LOGO

Démarquez-vous et affichez votre logo sur les différents supports de communication, avant, pendant et après le Congrès des Journées COFREND 2026

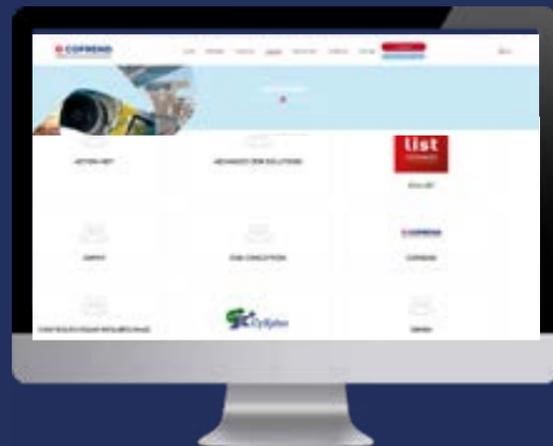
SITE INTERNET DE L'ÉVÈNEMENT

www.cofrend2026.com

Votre Logo affiché sur la bande passante du site, et sur la liste des exposants en ligne avec lien vers votre site web.

SUR LE PLAN DE L'EXPOSITION À L'ENTRÉE DU CONGRÈS

Votre logo affiché sur le plan de l'Exposition à l'Entrée du congrès, au niveau de l'accueil pendant 3 jours



TARIFS **ADHÉRENT :** 1500 € HT
 NON ADHÉRENT : 2500 € HT

Offre déjà incluse dans le Sponsoring

PRÉSENTATIONS & DÉMONSTRATIONS COMMERCIALES

Vous souhaitez mettre en avant votre entreprise/organisme ?
 Vous souhaitez promouvoir le lancement de nouveaux produits ou services ?

Au sein du Hall d'Exposition, un espace dédié vous est réservé pour présenter en public sous forme de conférence ou démonstration, votre offre commerciale (présentations orales de 30 minutes)

TARIFS **ADHÉRENT :** 1950 € HT
 NON ADHÉRENT : 2950 € HT

() Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions*

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour les années 2025 & 2026. En cas de non renouvellement en 2025 et 2026, une régularisation sera appliquée à la facture finale (voir conditions de paiement)

BON DE COMMANDE JOURNÉES COFREND 2026 LYON DU 19 AU 21 MAI 2026

Les informations ci-dessous seront renseignées dans la plateforme d'inscription en ligne qui sera activée ultérieurement. Vous recevrez un lien par email pour créer vos codes d'accès pour vous permettre de gérer directement votre dossier.

À RENVOYER à pole.communication@cofrend.com

SOCIETE

RAISON SOCIALE
 Adresse
 Code Postal Ville
 Pays

NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Prénom NOM
 Fonction
 Tel Cell
 Email

ADRESSE DE FACTURATION

RAISON SOCIALE
 Adresse
 Code Postal Ville
 Pays

CONTACT DE FACTURATION

Prénom	NOM
Fonction		
Tel	Cell
Email		

BULLETIN DE PRÉ RÉSERVATION ADHERENT COFREND

BULLETIN DE PRÉ RÉSERVATION NON ADHERENT COFREND

	MONTANT HT	TOTAL
1 - SPONSORING	7 000 € HT	_____€
2 - EXPOSITION		
1er Module OBLIGATOIRE de 9m² «Equipé» ou «nu» (frais de gestion de dossier inclus)	3025 € HT	_____€
Modules supplémentaires au choix		
Module «pré-équipé» de 9m ²	2 400 € HT x _____ module(s)	_____€
OU		
Module «nu» de 9m ²	1 900 € HT x _____ module(s)	_____€
TOTAL modules		_____€
REMISE DE 5% sur le total Modules <i>si sponsor</i>		- _____€

3 - OFFRE DE COMMUNICATION

Votre logo sur le site www.cofrend2026.com + plan de l'Exposition <i>(*) Déjà compris dans l'offre Sponsor</i>	1 500 € HT	_____€
---	------------	--------

4 - PRESENTATIONS & DEMONSTRATIONS COMMERCIALES** <i>(**) Sous réserve d'un nombre suffisant de réservations</i>	1 950 € HT	_____€
--	------------	--------

Règle relative à la TVA : Les entreprises étrangères (commandes, facturation, inscription au catalogue exposants) faisant état d'une adresse de facturation hors de France ne sont pas assujetties à la TVA.

TOTAL GENERAL HT	_____€
TVA 20%	_____€
TOTAL TTC	_____€

CONDITIONS DE PAIEMENT

- 30% du montant TTC _____€ à joindre à la demande de réservation.**
L'attribution des stands se fera en suivant l'ordre des dates de réception des dossiers complets de réservation, incluant le versement du 1er acompte mentionné ci-dessus.
- Le solde est à régler **au plus tard le 15 mars 2026.**

Merci de préciser le mode de règlement

- par chèque (à l'ordre de COFREND) **Spécifier si**
- par carte de crédit paiement sur bon de commande
- par virement

Titulaire : COFREND					
Domiciliation : CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES					
RIB	Banque	Agence	n° de Compte	Clé	
	30066	10913	00020299601	37	
IBAN	FR76 3006 6109 1300 0202 9960 137			BIC	CMCIFRPP

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes **ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour l'année 2025 et l'année 2026 au plus tard le 1er avril 2025 et le 1er avril 2026.** En cas de non renouvellement de l'adhésion en 2025 et en 2026, une régularisation sera apportée à la facture de solde, **dès le 2 avril 2025 et le 2 avril 2026** pour la facture finale à régler, soit 1,5 mois avant l'événement. Pour toutes autres informations, vous reporter au règlement général de l'exposition.

	MONTANT HT	TOTAL
1 - SPONSORING	7 000 € HT	_____€
2 - EXPOSITION		
1er Module OBLIGATOIRE de 9m² «Equipé» ou «nu» (frais de gestion de dossier inclus)	4500 € HT	_____€
Modules supplémentaires au choix		
Module «pré-équipé» de 9m ²	3 650 € HT x _____ module(s)	_____€
OU		
Module «nu» de 9m ²	2 900 € HT x _____ module(s)	_____€
TOTAL modules		_____€
REMISE DE 5% sur le total Modules <i>si sponsor</i>		- _____€

3 - OFFRE DE COMMUNICATION

Votre logo sur le site www.cofrend2026.com + plan de l'Exposition <i>(*) Déjà compris dans l'offre Sponsor</i>	2 500 € HT	_____€
---	------------	--------

4 - PRESENTATIONS & DEMONSTRATIONS COMMERCIALES** <i>(**) Sous réserve d'un nombre suffisant de réservations</i>	2 950 € HT	_____€
--	------------	--------

Règle relative à la TVA : Les entreprises étrangères (commandes, facturation, inscription au catalogue exposants) faisant état d'une adresse de facturation hors de France ne sont pas assujetties à la TVA.

TOTAL GENERAL HT	_____€
TVA 20%	_____€
TOTAL TTC	_____€

CONDITIONS DE PAIEMENT

- 30% du montant TTC _____€ à joindre à la demande de réservation.**
L'attribution des stands se fera en suivant l'ordre des dates de réception des dossiers complets de réservation, incluant le versement du 1er acompte mentionné ci-dessus.
- Le solde est à régler **au plus tard le 15 mars 2026.**

Merci de préciser le mode de règlement

- par chèque (à l'ordre de COFREND) **Spécifier si**
- par carte de crédit paiement sur bon de commande
- par virement

Titulaire : COFREND					
Domiciliation : CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES					
RIB	Banque	Agence	n° de Compte	Clé	
	30066	10913	00020299601	37	
IBAN	FR76 3006 6109 1300 0202 9960 137			BIC	CMCIFRPP

Les tarifs adhérents s'appliquent aux entreprises/organismes **ayant réglé leur cotisation d'adhésion pour l'année 2025 et l'année 2026 au plus tard le 1er avril 2025 et le 1er avril 2026.** En cas de non renouvellement de l'adhésion en 2025 et en 2026, une régularisation sera apportée à la facture de solde, **dès le 2 avril 2025 et le 2 avril 2026** pour la facture finale à régler, soit 1,5 mois avant l'événement. Pour toutes autres informations, vous reporter au règlement général de l'exposition.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION COFREND 2026

> ART. 1 DATE, PLACE ET DUREE

Les Journées COFREND 2026 se tiendront au Centre de Congrès de Lyon du **19 au 21 mai 2026**. L'Exposition étant ouverte aux visiteurs du **mardi 19 mai dès 8h30 au jeudi 21 mai jusqu'à 15h00**.

> ART. 2 INSCRIPTION, PAIEMENT

Pour être prise en compte, toute inscription devra **obligatoirement être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant net à payer**.

Le solde devra être réglé à réception de facture, et en tout état de cause 3 mois avant le début de la manifestation.

A défaut du paiement aux échéances indiquées, la demande d'inscription sera annulée.

L'Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Organisateur.

Si l'exposition n'avait pas lieu pour cause de force majeure indépendante de l'Organisateur (incendie, explosion, guerre, grève, pandémie, etc.) les sommes versées par l'Exposant resteraient de plein droit acquises à la COFREND.

> ART. 3 ATTRIBUTION DES STANDS

Les formulaires d'inscription acquittés du 1er acompte de la réservation, seront affectés d'un numéro d'ordre au fur et à mesure de l'ordre de réception par la COFREND.

Le plan de l'Exposition sera communiqué aux Exposants, après agrément de la Commission de Sécurité du Centre de Congrès de Lyon.

La répartition des emplacements sera effectuée en tenant compte du numéro d'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier une surface louée, un emplacement affecté... s'il le juge utile, et notamment en cas d'affluence des inscriptions. Si la modification porte sur la superficie concédée, il sera seulement consenti une réduction proportionnelle du prix du stand.

Aucune contestation ne pourra être formulée de la part des Exposants sur les emplacements attribués.

CATALOGUE OFFICIEL

Un catalogue officiel sera édité. L'organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions involontaires qui pourraient éventuellement se produire.

> ART. 4 MODIFICATION DES STANDS

L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier une installation non conforme qui ne lui aurait pas été préalablement soumise.

> ART. 5 OBLIGATION DE L'EXPOSANT

L'inscription comporte soumission aux dispositions du présent règlement, du règlement propre au Centre de Congrès de Lyon, et aux règles de sécurité prescrites par les Autorités.

Toute infraction à ces règlements pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'Exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées.

L'Exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services énumérés lors de son inscription et acceptés par l'Organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes.

CONDITION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION

La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite. Toutefois, avec l'accord de la COFREND sur le principe et le nom de chaque participant, il pourra être organisé des stands collectifs, chacun de ceux-ci étant monté par un exposant coordinateur, seul responsable solidairement vis-à-vis de la COFREND et considéré comme Exposant principal, notamment pour la nomination de stand.

Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Les Exposants ne doivent pas obstruer les allées, ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les stands devront être occupés en permanence durant l'ouverture de l'Exposition par une personne compétente.

Dans les stands, il est défendu d'entailler ou de détériorer de quelque manière que ce soit les cloisons, planchers ou plafonds et tout matériel fourni par l'Organisateur. Toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'Exposant en cas de détérioration, d'accident ou de gêne pour les voisins.

Un gardiennage de nuit supplémentaire, affecté personnellement à un stand, ne pourra être souscrit par l'Exposant qu'auprès de la Société de gardiennage retenu par l'Organisateur.

> ART. 6 DÉFAUT D'OCCUPATION

Les emplacements qui n'auront pas été occupés à l'ouverture pourront être attribués à un autre Exposant, sans que l'Exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit ou le remboursement des sommes versées par lui.

> ART. 7 PUBLICITÉ

Il est interdit de placer des matériels, panneaux, enseignes, prospectus à l'extérieur des stands.

Toute enseigne haute, en suspension doit faire l'objet d'une demande auprès de l'Organisateur.

En cas d'infraction, l'Organisateur fera enlever aux frais, risques et périls de l'Exposant, et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

> ART. 8 TENUE DES STANDS

Seules les réceptions ponctuelles sont autorisées sur les stands à condition qu'il n'y ait pas débordement sur les stands voisins ou allées. Les stands doivent être tenus dans un état constant de propreté impeccable.

La vente à emporter est formellement interdite.

> ART. 9 MONTAGE

L'installation des Exposants pourra débiter le lundi 18 mai 2026.

En tout état de cause, l'agencement des stands devra être terminé le mardi 19 mai 2026 à 8h00 pour l'inspection technique et de sécurité officielle.

Durant l'exposition et jusqu'au jeudi 21 mai 2026 à 15h, il est interdit de livrer ou de sortir du matériel.

> ART. 10 DÉMONTAGE

L'Exposant ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand.

Passé les délais, l'Organisateur pourra faire transporter les objets se trouvant sur le stand chez un garde-meubles de son choix, aux frais, risques et périls de l'Exposant et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations totales ou partielles.

DÉGATS ET DOMMAGES

Les Exposants devront laisser les emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés.

Toutes détériorations causées par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit

au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les architectes et mises à la charge des Exposants.

> ART. 11 MESURES DE SÉCURITÉ

En ce qui concerne l'installation des stands, les matériaux pouvant être utilisés et d'une manière générale les mesures de sécurité à observer, les exposants et leurs installations sont tenus de se conformer aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitat, de l'arrêté du 25 juin 1980 et de l'arrêté du 18 novembre 1987, relatifs à la protection contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public, ainsi que toutes autres dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment de la tenue de l'Exposition.

L'autorisation d'ouverture pourra être refusée pour les stands qui ne répondront pas aux prescriptions réglementaires de sécurité. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de sécurité pour non-observation des règlements en vigueur.

PRODUITS INTERDITS

Les matières explosives et en général tous les produits dangereux ou nuisibles ne sont pas admis.

Le fonctionnement des appareils, l'installation ou la distribution d'objets susceptibles d'apporter une gêne ou un danger pour les autres exposants ou pour les visiteurs sont également interdits.

Machines en démonstration : toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité et être assurées en toute connaissance de cause.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'Exposant fera son affaire d'assurer la protection de la propriété industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que le dépôt de demandes de brevet français).

Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'Organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

> ART. 12 ASSURANCES OBLIGATOIRES

Les Exposants sont tenus de souscrire à leurs frais auprès de leur assureur ou de celui des organisateurs, une assurance « tous risques » et Responsabilité Civile.

Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire à chacun de leurs exposants une assurance couvrant les mêmes risques que ci-dessus.

L'Organisateur est réputé déchargé de toutes responsabilités, et notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

> ART. 13 ANNULATION

Aucune demande d'annulation, pour quelque motif que ce soit, ne pourra être examinée.

Les sommes versées, resteront en tout état de cause, définitivement acquises à la COFREND.

> ART. 14 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestations, de litiges, de conventions expresses entre parties, les Tribunaux de Paris sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défenseurs.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Ce document rédigé en français, fait foi au présent règlement.